

Le bulletin du Citoyen Communautaire de Gergovie Val d'Allier

Cit-Com.

N° 15 / mai 2011

Le mot du Président.



Dans cette nouvelle version du bulletin d'information communautaire, qui s'intitule désormais «Cit-Com.», vous allez découvrir le dossier consacré à la présentation du budget de la communauté de communes.

Ce budget a été élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle

que notre vice-présidente chargée des finances, Claude Perrier, vous présente.

Les temps sont aux réformes et c'est celle relative à « la rationalisation et à l'achèvement de l'intercommunalité » qui nous préoccupe actuellement. En effet, l'Etat a confié aux préfets la responsabilité de regrouper des structures intercommunales existantes autour de bassins de vie, d'obliger les communes isolées à intégrer une communauté de communes, et de supprimer un certain nombre de syndicats intercommunaux, jugés obsolètes. Notre communauté de communes a dix ans et nous voyons bien que la culture intercommunale ne va pas de soi, qu'il faut construire avec du temps. Réaliser une fusion avec une communauté de communes voisine nous

semble, a priori, prématuré. Le Préfet du Puy-de-Dôme a proposé une fusion de Gergovie Val d'Allier Communauté avec Allier Comté Communauté. Cette nouvelle entité regrouperait 18 communes, avec Authezat, commune isolée, intégrée automatiquement, et représenterait 27 840 habitants. Toutefois, il appartient aux élus de ces deux intercommunalités de réfléchir aux conditions de réalisation de ce « mariage arrangé » et surtout d'apprécier les conditions d'un bien vivre à 18. On ne fait pas la même chose à 10 qu'à 18. Les nouveaux enjeux seront-ils partagés par tous ?

Nous avons trois mois pour nous prononcer sur le sujet, et transmettre notre avis au Préfet.

Autre dossier d'actualité, c'est la mise à l'enquête publique du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Vous êtes invités à venir donner votre avis sur le projet de vivre ensemble du Grand Clermont, territoire auquel la communauté de communes appartient.

Préparer l'accueil de nouvelles populations tout en consommant moins d'espace, c'est la gageure que veut relever le SCoT qui s'imposera aux documents d'urbanisme des communes (POS ou PLU).

Je vous souhaite une bonne lecture à tous.

Yves Fafournoux



Sommaire.

Développement économique : Pra de Serre 3, Les Sagnes 2 - Camping Le Clos Auroy page **2** | **Projets :** Observatoire Photographique du Paysage - SCoT page **3** | **Dossier :** finances 2011 page **4,5** | **Evénements :** Guide de l'habitat - Déplacements, enquête téléphonique - Le Préfet sur le plateau de Gergovie page **6** | **Services à la population :** TIC - Rencontres Graff - Salle de motricité au Petit Prince page **7** | **Agenda 21 :** Lombricompostage page **8**.

Développement économique



7 zones d'activités, plus de 300 entreprises, une mixité d'activités (artisanale, industrielle et tertiaire).

600 lits marchands répartis entre les chambres d'hôtes, les gîtes et les campings sur le territoire communautaire ; des sites touristiques au cadre naturel remarquable à l'image du plateau de Gergovie.

Retrouvez ici toute l'actu. du développement économique de GVAC.

Pra de Serre et Les Sagnes : deux zones d'activités en pleine expansion

20 hectares supplémentaires sont commercialisés dont 17 ha sur Pra de Serre 3 et 3 ha sur Les Sagnes 2.

La commercialisation de Pra de Serre 3, à Veyre-Monton, a démarré avec l'implantation en 2010 de **l'entreprise MS**. 77 employés se sont installés sur un terrain de 24 000 m² comprenant notamment 5 000 m² d'ateliers et 1 800 m² de bureaux. Avec un chiffre d'affaires de 20,5 millions d'euros, ce leader mondial dans le traitement des boues apporte à notre territoire un dynamisme économique important.

Actuellement basée à Cournon, **ETTIC SARL**, avec une activité en plein essor, a besoin d'agrandir ses locaux et a choisi Pra de Serre 3. Son activité principale porte sur la réalisation de travaux d'étanchéité et d'isolation de toitures-terrasses sur des bâtiments neufs ou à rénover. Elle emploie actuellement un peu plus de 20 salariés.

L'extension de la zone artisanale Les Sagnes 2, sur la commune d'Orcet entre dans sa phase de commercialisation. La communauté de communes a déjà reçu de nombreuses demandes.

La prochaine extension concernera la zone du Daillard située à Mirefleurs.

Pra de Serre 3 :

- 17 hectares
- Terrains entre 3 000 et 20 000 m²
- Prix terrain 1^{ère} tranche : entre 23 et 25 € HT/m²
- Vocation artisanale, industrielle et tertiaire.

Les Sagnes 2 :

- 3 hectares
- Terrains entre 1 000 et 5 000 m²
- Prix terrain : 18 € HT/m²
- Vocation artisanale.

Tourisme : zoom sur le camping Le Clos Auroy à Orcet



L'attractivité touristique d'un territoire se mesure au nombre de lits marchands. Sur Gergovie Val d'Allier Communauté, le plus important prestataire du territoire, le **camping Le Clos Auroy** à Orcet, représente à lui seul, près de la moitié des lits touristiques.

Ouvert en 1993, ce camping était à l'origine un équipement municipal avant d'être racheté par les actuels propriétaires. Soucieux de toujours s'adapter aux demandes des clientèles, ils réalisent d'importants investissements : création d'un espace

aquatique, réception WIFI sur l'ensemble du terrain, blocs sanitaires, etc. Leurs efforts ont été récompensés en 2010 par l'obtention d'une quatrième étoile. Ils se démarquent également au sein de l'offre régionale : l'Auvergne ne compte qu'une vingtaine de campings classés ****.

Le camping est ouvert de janvier à la mi-novembre, avec comme principal atout pour la basse-saison, la proximité de l'autoroute qui permet de capter la clientèle de passage. Pour la saison touristique, c'est surtout une clientèle familiale, avec de jeunes enfants, qui fréquente l'établissement.

Média aujourd'hui incontournable pour la commercialisation des hébergements touristiques, le site Internet du camping est très fréquenté.

Camping Le Clos Auroy - T. 04 73 84 26 97
www.camping-le-clos-auroy.com

MISE EN PLACE DE LA TAXE DE SÉJOUR

Depuis le 1^{er} janvier 2011, Gergovie Val d'Allier Communauté a mis en place la taxe de séjour à l'échelle intercommunale. Jusqu'à présent, cette taxe était uniquement prélevée sur les communes des Martres-de-Veyre et d'Orcet ; elle est donc maintenant perçue sur le prix de chaque nuit passée dans un hébergement touristique du territoire. Son montant s'échelonne de 0,20 € à 0,70 € par nuit et par personne selon la catégorie d'hébergement ; le produit de la taxe servira à améliorer les conditions d'accueil des touristes.



Projets



L'actualité des projets de votre communauté de communes en bref.

L'Observatoire Photographique du Paysage

Gergovie Val d'Allier Communauté réfléchit depuis plusieurs années à la valorisation du site touristique majeur du territoire, le plateau de Gergovie. Afin de percevoir l'évolution paysagère de ce site archéologique, ainsi que des deux camps de César et de l'oppidum de Corent, elle met en place un Observatoire Photographique du Paysage.

Avec plus de 250 000 visiteurs par an et les chantiers de fouilles, le site connaît régulièrement des modifications. L'objectif de l'Observatoire Photographique du Paysage est de repérer, année par année, les évolutions du site (accès, stationnement, etc.) et de son environnement (défrichement des pentes par exemple). Un photographe professionnel, Daniel Quesney, va réaliser des prises de vue durant une année entière. Pour cela, il travaille à partir de documents anciens (cartes postales ou photographies), et les met en

perspective avec des prises de vue actuelles. La communauté de communes a lancé un appel à la population par l'intermédiaire des bulletins municipaux pour récupérer des vues anciennes des sites. Si vous n'avez pas encore eu le temps de les déposer en mairie, vous pouvez toujours le faire au siège de Gergovie Val d'Allier Communauté.

L' Observatoire Photographique du Paysage sera présenté au public courant 2012.



Photo prêtée par Madame Perchet d'Orcet

Vues de la pointe Est du Plateau dans les années 1930 et en 2009

SCoT du Grand Clermont : les élus de GVAC l'ont approuvé

Le Grand Clermont a arrêté le 4 janvier dernier le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Les partenaires (l'Etat, les EPCI*, les chambres consulaires, etc.) doivent maintenant donner leur avis sur ce projet avant l'enquête publique qui se déroulera du 6 juin au 8 juillet prochain. Les élus de GVAC ont approuvé le projet de SCoT lors du conseil communautaire d'avril.

Le Grand Clermont regroupe 404 000 habitants (2/3 de la population du département du Puy-de-Dôme) installés sur 108 communes regroupées en 10 intercommunalités (sauf la commune d'Authezat) dont Gergovie Val d'Allier Communauté.

Le SCoT est un outil d'urbanisme et de planification qui définit le développement « durable » et l'aménagement du territoire du Grand Clermont pour les 15 prochaines années (2010-2025). Il intervient sur les transports publics, les logements en faveur du plus grand nombre, le développement économique de manière à préserver les commerces de proximité, le tourisme, etc.

Un premier projet de SCoT avait été arrêté en mars 2010 avant d'être retravaillé pour répondre aux attentes exprimées lors de la consultation publique.

L'ambition du SCoT est d'accroître la population du Grand Clermont de 50 000 habitants d'ici 2025 pour en faire une Métropole d'excellence.

Pendant l'enquête publique, le dossier complet du SCoT est consultable au siège de votre communauté de communes du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30. Un

commissaire-enquêteur répondra à vos questions, sur place, le vendredi 10 juin de 9h à 12h, le mardi 28 juin de 9h à 12h ou encore le lundi 4 juillet de 14h à 17h.

L'approbation définitive du SCoT est prévue à l'automne 2011.
+ d'infos sur www.grandclermont.com

UNE ORGANISATION EN ARCHIPEL



* Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

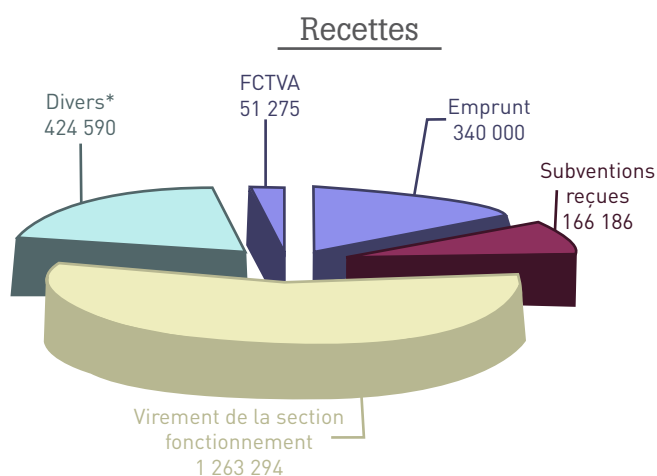
Dossier : les finances 2011.

Budget 2011 :

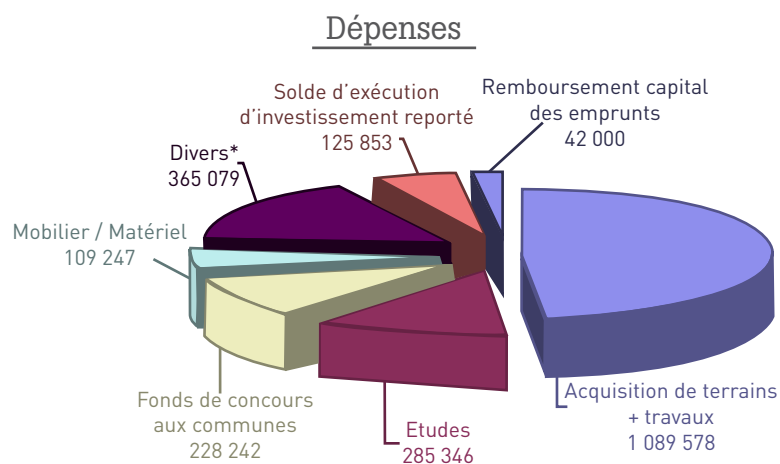
pour 2011, le budget prévisionnel s'équilibre à un montant de 9 987 292 euros. Il est composé d'une section d'investissement et d'une section de fonctionnement dont vous trouverez le détail ci-dessous.



Investissement : le montant de la section d'investissement s'élève à 2 245 345 euros.

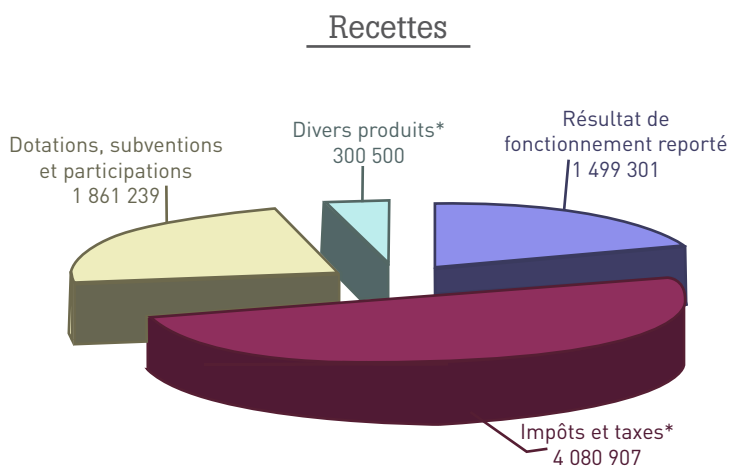


* Divers : (notamment)
Excédent capitalisé : 162 590 euros
Amortissement : 125 000 euros
Immobilisation : 117 000 euros



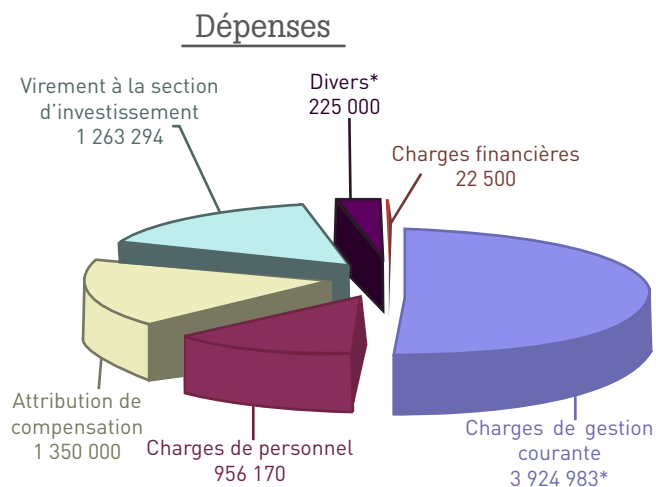
* Divers : (notamment)
Dépenses imprévues : 146 030 euros
Amortissement des subventions : 20 000 euros
Frais divers (Agenda 21, opération façades et toitures, isolation des combles, etc.) : 179 049 euros

Fonctionnement : le montant de la section de fonctionnement s'élève à 7 741 947 euros.



* Divers produits :
Vente de terrains : 210 000 euros
Subventions : 20 000 euros
Atténuation de charges : 37 000 euros
Autres produits : 33 500 euros

* Impôts et taxes :
dont TEOM (SBA + SICTOM Issoire Brioude) : 2 353 455 euros



* Divers :
Dépenses imprévues : 100 000 euros
Amortissement : 125 000 euros
* Charges de gestion courante :
dont reversement de la TEOM au SBA et au SICTOM Issoire Brioude : 2 353 455 euros

Dossier : les finances 2011.

Réforme fiscale :

Claude Perrier, vice-présidente en charge des finances aborde le budget 2011 sous l'angle des réformes.



La communauté de communes a voté son budget 2011 dans un contexte de réformes. Qu'est-ce qui a changé ?

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la réforme de la taxe professionnelle s'applique et a des incidences importantes sur la structure des budgets des communautés de communes, à compter de 2011.

Avant la réforme, notre unique recette fiscale était constituée de la taxe professionnelle des entreprises. C'était avec cette recette fiscale et les dotations de l'Etat que la communauté de communes pouvait mettre en place des services à la population, développer ses zones d'activités ou bien mener sa politique d'habitat. Désormais, les dotations de l'Etat sont gelées et la communauté de communes aura une moindre recette de la part des entreprises. Par contre, elle percevra, pour arriver à une compensation intégrale de ses recettes précédentes, la part des impôts « ménage », taxe d'habitation et taxe sur le

foncier non bâti perçus précédemment par la Région et le Département, sans que les taux appliqués ne soient augmentés.

Quelles sont les conséquences de cette réforme fiscale pour les contribuables ?

Ce transfert de recettes fiscales est neutre pour le contribuable. Pour ce qui est des taux appliqués par les communes, ils se décident en conseil municipal et donc dépendent de la politique communale menée par les élus.

Pour conclure, quels sont les principaux projets de Gergovie Val d'Allier Communauté pour 2011 ?

La restructuration de la Maison de Gergovie, siège de l'Office de tourisme, constitue notre plus important projet d'investissement pour 2011. Ce projet, évalué à 1,8 millions d'euros HT et subventionné à hauteur de 60 %, nécessitera de recourir à l'emprunt.

Une étude est actuellement en cours sur la mise en valeur touristique des forts de La Sauvetat.

A côté des subventions aux particuliers que nous accordons pour la réfection des façades et toitures en centre bourg, nous réfléchissons aux conditions d'octroi d'une aide à l'amélioration de la performance énergétique de l'habitat dans la poursuite de notre démarche Agenda 21. Nous espérons qu'un règlement sera approuvé en septembre 2011. Nous avons provisionné une somme au budget 2011 à cet effet.

Enfin, nous poursuivons nos investissements sur les extensions des zones d'activités communautaires.



Évènements

Les temps forts en bref.

Le Guide de l'habitat vient de paraître !

Le Guide de l'habitat est l'outil indispensable pour les habitants de Gergovie Val d'Allier Communauté qui souhaitent rénover leur logement et pour toute personne faisant construire son habitation sur le territoire communautaire.

Vous y découvrirez de nombreux conseils architecturaux et paysagers mais aussi des informations pratiques. Comment restaurer sa maison, la transformer ? Quel terrain choisir ? Comment orienter sa maison ? Le Guide de l'habitat de Gergovie Val d'Allier Communauté vous dit presque tout !

Il est complété de conseils en économie d'énergie, dans le choix des matériaux ou encore sur l'isolation de votre habitation, conformément aux orientations de l'Agenda 21 de la communauté de communes.

Le Guide de l'habitat de Gergovie Val d'Allier Communauté est disponible gratuitement en mairie ainsi qu'au siège de votre communauté de communes.



Etude des déplacements : l'enquête téléphonique a commencé



La communauté de communes a confié au cabinet-conseil clermontois ADETEC l'élaboration d'un **schéma intercommunal des déplacements**. Il s'agit de proposer à terme des solutions de transport adaptées à vos besoins, en cohérence avec l'offre existante et dans le respect d'un développement durable tel que présenté dans l'Agenda 21 communautaire.

Préalablement, le cabinet-conseil doit recenser les pratiques et les besoins en matière de déplacement des habitants de la communauté de communes. ADETEC a engagé, depuis mai 2011, une enquête téléphonique auprès d'un panel de 1 000 ménages tirés au sort dans l'annuaire, sur les 7 590 que compte Gergovie Val d'Allier

Communauté. Un peu plus de 13% des ménages du territoire seront ainsi enquêtés ; les résultats seront donc représentatifs.

Les réponses seront traitées de manière totalement anonyme. Les résultats de l'enquête seront communiqués à la population à l'automne 2011.

Vos réponses à ce questionnaire sont déterminantes. En effet, à partir des informations que chacun d'entre vous communiquera :

- vos pratiques de déplacement seront analysées,
- vos attentes pourront être mieux prises en compte,
- des mesures pourront être prises pour améliorer vos conditions de déplacement et réduire leur impact environnemental.

Par conséquent, nous vous remercions de réserver le meilleur accueil aux enquêteurs et enquêtrices de la société ADETEC.

Valorisation touristique du site de Gergovie : le Préfet sur le Plateau

En réponse à l'invitation des élus de Gergovie Val d'Allier Communauté, monsieur le Préfet, Patrick Stefanini, est venu sur le plateau de Gergovie le 14 février dernier. Il était accompagné du nouveau Directeur Régional des Affaires Culturelles, Arnaud Littardi et du directeur d'Atout France*, Christian Mantéi. L'objectif de la visite était de faire le point sur le projet de mise en valeur des sites archéologiques de Gergovie, Corent et Gondole. Christian Mantéi, expert reconnu dans le domaine du tourisme, a mis en avant la nécessité de la valorisation touristique du site ainsi que l'urgence de la rénovation de l'actuelle Maison de Gergovie.

* Atout France est l'agence de développement touristique de la France



(de gauche à droite) Yves Fafournoux, Président de GVAC ; Patrick Stefanini, Préfet ; Christian Mantéi, directeur d'Atout France et Arnaud Pocris, directeur de l'Office de tourisme Gergovie Val d'Allier sur le plateau de Gergovie

Services à la population

Évènements, projets, actualité des services de GVAC.

Travaux d'Intérêt Collectif (TIC) : 11^{ème} édition cet été

Créés en 2001, les TIC sont une action emblématique de la politique jeunesse de la communauté de communes.

Cette opération d'immersion dans le monde du travail permet aux jeunes adultes du territoire de se sensibiliser à l'environnement, d'acquérir une 1^{ère} expérience professionnelle et d'agir pour leur territoire. Accompagnés d'un encadrant pédagogique et technique (fonction assurée depuis 2010 par Clément Delaire) ils travaillent par équipe pendant 15 jours durant juillet et août et effectuent divers travaux d'embellissement et d'entretien du territoire intercommunal.

A l'origine, 10 jeunes étaient recrutés pour le mois d'août. Très vite, les TIC comptent 20 jeunes sur les deux mois d'été et depuis 2010, avec l'afflux des candidatures, la communauté de communes donne l'opportunité à 24 jeunes d'être embauchés.

L'appel à candidatures a été diffusé dans les bulletins

municipaux des communes membres ainsi que dans le Guide du Secteur Animation Jeunes. Des flyers et des affiches ont également été réalisés. Les postulants, qui avaient jusqu'au 13 mai 2011 pour répondre, ont été nombreux ; le recrutement sera effectué en juin.

Souhaitons une belle édition 2011 aux 24 recrutés !



TIC 2010, rénovation de la cabane du lou à Saint-Maurice-ès-Allier



Les Rencontres Graff ont 10 ans !

Pour la première fois, le festival pose ses valises aux Martres-de-Veyre !

Les 570 m² d'exposition de la salle des fêtes, le parvis et l'esplanade de la mairie seront envahis de graff en tout genre !

Retrouvez l'équipe du Secteur Animation Jeunes Gergovie Val d'Allier (organisatrice de l'évènement), les graffeurs en résidence ainsi que les graffeurs reconnus qui ont fait les beaux jours de ce festival depuis 2002 ! Exposition in situ, murs d'expression libre, grande fresque extérieure et retrospective des 10 ans...

Venez nombreux aux 10^{èmes} Rencontres Graff du 24 juin au 2 juillet 2011 aux Martres-de-Veyre, face à la gare.



Le Petit Prince s'agrandit



MULTI-ACCUEIL
LE PETIT PRINCE

Le multi-accueil Le Petit Prince, situé aux Martres-de-Veyre, bénéficie depuis peu d'une nouvelle salle mise à disposition par la mairie.

Ce nouvel espace, dit de motricité, a été entièrement équipé par la crèche de multiples tapis et cubes légers pour permettre aux enfants d'apprendre tout en s'amusant. Cela apporte plus de confort de travail à l'équipe et plus de confort de jeu pour les enfants.

Une fois par mois, Johanna, danseuse de la compagnie Fleur de peau, apprend aux enfants à dialoguer avec leur corps et participe au développement de leur créativité déjà débordante !



Nouvelle salle de motricité



Agenda 21



Action n° 3 : « sensibiliser à plus de tri pour une meilleure gestion des déchets ».

Lombricompostage



Jean-François Demère, délégué communautaire et Président de la commission Environnement présente le lombricomposteur aux élèves très concentrés

Gergovie Val d'Allier Communauté, en partenariat avec le VALTOM, a engagé une démarche pédagogique sur le thème du lombricompostage auprès des élèves de l'école des Martres-de-Veyre.

Chaque jour, le personnel du restaurant scolaire déverse environ 5 litres d'épluchures de légumes dans un lombricomposteur, où des vers de terre se

chargent de digérer ces déchets organiques. Parallèlement, l'association Carbala effectue tout au long de l'année scolaire des animations auprès des élèves de CM1, les sensibilisant au tri et à la réduction des déchets à la source.

A l'initiative du directeur de l'école primaire, M. Adenot, un projet pédagogique a par ailleurs été mené avec cette classe sur le thème du lombric : rédaction d'un conte sur la vie d'un ver de terre, mise en chanson en lien avec le professeur de musique, montage d'une pièce de théâtre (prévue le 16 juin)...

Cette expérience, qui a été bien accueillie par les parents d'élèves, a déjà permis aux enfants de changer leur regard sur les déchets et de prendre conscience de leur responsabilité. Le dispositif sera reconduit l'année prochaine en essayant d'impliquer cette fois toutes les classes de l'école et en faisant participer directement les enfants au tri des déchets organiques.

Le guide du lombricompostage de GVAC est disponible au siège.

CONSEILS PRATIQUES

N'hésitez pas, si vous possédez un jardin, à réaliser vous aussi votre compost : épluchures de légumes, restes de repas, déchets de jardin, tonte de pelouse (à condition de la laisser sécher au préalable)... constitueront, une fois décomposés, un excellent fertilisant, et allégeront d'autant le poids de vos ordures ménagères. Le secret de la réussite : obtenir un bon équilibre entre matières azotées (déchets verts et humides) et matières carbonées (déchets plutôt secs type feuilles mortes, paille...).

Le VALTOM organise chaque année à la fin de l'hiver une campagne de vente de composteurs à prix réduit. T. 04 73 44 24 24

«Cit-Com.» : publication de Gergovie Val d'Allier Communauté, tirée à 7 700 exemplaires.
ZA Le Pra de Serre - 63960 Veyre-Monton |
T. 04 73 39 62 00 | M. gva.communaute@wanadoo.fr |
www.cc-gergovie-val-allier.fr |
Directeur de publication : Yves Fafournoux, Président
| Rédaction - mise en page - photos (droits réservés) :
GVAC | Relecture : comité d'édition | Edition : mai 2011
| Impression : Imprimerie des Dômes 
| Dépôt légal : à parution.

La lettre est imprimée sur papier recyclé.

